

Ventes aux enchères

ÉMERAUDE ENCHÈRES
SAINT-MALO
OVV Agréée n° 2008-668

**Vendredi 7 JUIL
à 10 h et 14 h**

**Véhicules
Mobiliers et Objets
de décoration**

Exposition
Jeudi 6 juin de 14h à 18h30

Liste avec photos sur
www.emeraude-encheres.com
et www.interencheres.com/35003

Possibilité d'enchérir en live sur
www.interencheres.com
téléphone et ordres d'achat

Hôtel des Ventes de Saint-Malo
14 A, rue de la Croix-Désilles
35400 SAINT-MALO
Tél. 02 99 56 46 18
Commissaire-Preneur habilité :
Stéphane PRENVEILLE
contact@emeraude-encheres.fr

TIA PARTNERS
M. Philippe LANNON
M. Gilles GRANNEC
M. Sandy SURMELY
BREST
LORIENT

JEUDI 6 JUNE 2024 À 11 H

Vente aux enchères publiques. Sur place et sur désignation à l'Espace du Port de Plaisance, 250 rue Alain Colas, 29200 BREST

VOILIERS ET VEDETTE, ETC...

Dont après LJ SAS BLUE OBSERVER (EP & ASSOCIÉS/Me LANNON), après LJ SAS BEAJOU (Me FLATRES/Me LANNON), Réalisation de C.B. Tutelles, Successions et divers...

VOILIER DE COURSE ET D'EXPÉDITIONS SCIENTIFIQUES EN ALUMINIUM « IRIS » (2001) 25.80 X 5.45 M

NAVIRE CATALAN ALUMINIUM A PASSAGERS A VISION SOUS-MARINE « BEAJOU » (1989) 17.50 X 7 M

Kayaks IDAHO - Dériveur Sprinto Archambault 6.60 m - Navire de Pêche SENNEUR BOUNCHEUR 16.10 m - Vedette Jeanneux ALBATROS 8.50 - Pêche Promenade ARC EYRE 4.10 m - Trimaran transportable TRICAT 25 8.90/7.70 m - Etc...

Fiches Descriptives Complètes sur demande à l'Etude
Inscription préalable et Consignation pour enchérir et accéder aux sites d'exposition : contact@thierry-lannon.com ou 02 98 44 78 44
Frais légaux : 14,28 % TTC

RENSEIGNEMENTS, CONDITIONS DE LA VENTE ET EXPOSITIONS : WWW.THIERRY-LANNON.COM
1 rue d'Estienne d'Orves 56100 LORIENT - 26 rue du Château 29200 BREST
THIERRY-LANNON & ASSOCIÉS WWW.THIERRY-LANNON.COM

JR COMMISSAIRES DE JUSTICE
QUEST ENCHÈRES PUBLIQUES
NANTES - RENNES

JEUDI 6 JUNE 2024 À 10H

**PUBLICITÉ PEINTE
ET ADHÉSIVE**
(35520 Melesse)
Exposition : 9h30.

Journée d'expertise gratuite à l'Hôtel des ventes et sans rendez-vous tous les mercredis matin et sur rendez-vous les samedis matin.

Commissaires-priseurs associés SARL OEP RCS 441 441 540 - SELARL JPK RCS 332 538 271

173 bis rue de Lorient - 35132 Vezin-le-Coquet - RENNES
02 30 96 91 10 - www.oep.fr
Frais judiciaires : 11,9% HT - Frais volontaires : de 13% à 20,83% HT

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € HT le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuelégales.fr.

Marchés publics
Procédure adaptée

Commune de Saint-Grégoire
Régénération de l'immeuble situé au 11, rue Milon

AVIS MODIFICATIF

Identification de l'acheteur : commune de Saint-Grégoire, N° Siren 213 502 784. Adresse : BP 96232, 35762 Saint-Grégoire cedex. Tél. 02 99 23 19 23.

Communication :
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.megalib.bretagne.bzh>
Adresse mail du contact : marchespublics@saint-gregoire.fr

Procédure :
Type de procédure : la procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.
Date et heure limites de remise des plis reportée au : 10 juin 2024, 15 h 00.
Possibilités d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : oui.
Critères d'attribution :
1. prix des prestations : 60,
2. valeur technique : 40.

Intitulé du marché : régénération de l'immeuble situé au 11, rue Milon.
Code CPV principal : 45454000.

Type du marché : travaux.
Forme du marché : il s'agit d'un marché ordinaire.
Description succincte : les prestations concernent les travaux de régénération, de 4 logements, situé au n° 11, rue Alphonse-Milon, 35760 Saint-Grégoire.
Lieu d'exécution : 11, rue Milon, 35760 Saint-Grégoire.
Durée du marché : 10 mois.
Nombre et consistence des lots : marché aléatoire, 12 lots :
Lot 01 : démolition gros oeuvre.
Lot 02 : ravalement à la chaux.
Lot 03 : charpente.
Lot 04 : couverture.
Lot 05 : menuiserie extérieure.
Lot 06 : métallerie.
Lot 07 : aménagement intérieur.
Lot 08 : peinture.
Lot 09 : revêtement de sol.
Lot 10 : plomberie, chauffage, ventilation.
Lot 11 : électricité, Cta.
Lot 12 : aménagements extérieurs.

Informations complémentaires :
Adresse où les offres doivent être transmises : <https://www.megalib.bretagne.bzh>
Information sur les échanges électroniques : pour tout renseignement, les candidats doivent transmettre leur demande à l'adresse : <https://www.megalib.bretagne.bzh>
Date d'envoi de l'avis à la publication : 29 mai 2024.

Avis administratifs

Commune de SAINT-GERMAIN-DU-PINEL
Aliénation de chemins communaux

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté municipal en date du 24 mai 2024, le maire de la commune de Saint-Germain-du-Pinel a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à l'aliénation de chemins communaux. M. Jean-Luc Demont a été désigné commissaire enquêteur par arrêté du 24 mai 2024. L'enquête publique se déroulera à la mairie du mercredi 19 juin 2024 au mercredi 10 juillet 2024 jusqu'à 12 h 00. Le dossier sera consultable aux heures d'ouverture de la mairie : lundi de 9 h 00 à 12 h 00, mardi de 13 h 30 à 19 h 00, mercredi de 9 h 00 à 12 h 00, vendredi de 13 h 30 à 19 h 00. Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie : - le mercredi 19 juin 2024 de 9 h 00 à 12 h 00, - et le mercredi 10 juillet 2024 de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignés sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à M. le Commissaire enquêteur.

Projet relatif au démontage de l'actuelle structure du MeM et de ses annexes, ainsi qu'à l'implantation de nouveaux équipements de culture et de loisirs sur le site de la Piverdière (Maître d'ouvrage Centre de Production des Paroles Contemporaines)

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet de déplacement de la structure du MeM et l'implantation d'un nouveau chalet accueillant divers événements, porté par l'association CPPC (Centre de Production des Paroles Contemporaines).

Le démontage des structures actuelles du MeM et l'installation de nouveaux équipements visent à moderniser les infrastructures en proposant des solutions plus performantes et mieux adaptées aux attentes des usagers et aux contraintes environnementales. Ces nouvelles structures se composent d'un chapiteau "Magic Mirror" nouvelle génération, d'une guinguette et d'installations légères annexes. Ce projet a été soumis à évaluation environnementale par arrêté préfectoral du 21 février 2023, à l'issue d'une demande d'examen au cas par cas.

Il fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée par l'association CPPC, objet de la présente procédure de participation du public par voie électronique.

Le dossier de participation comprend, notamment, le dossier de demande de permis de construire et l'étude d'impact du projet.

La participation du public par voie électronique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs, du mardi 18 juin au jeudi 18 juillet 2024 inclus.

Pendant cette période, le dossier sera consultable : - par voie électronique : sur le registre dématérialisé en ligne depuis le site internet de la ville de Rennes : <https://metropole.rennes.fr/> Ce registre sera également accessible directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/5439> - sur support papier : au "Point Info" de l'Hôtel de Rennes métropole, 4, avenue Henri-Fréville, 35200 Rennes (métro Clemenceau), du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Des observations complémentaires pourront être obtenues : - auprès du pétitionnaire du projet : M. Emmanuel Grange, secrétaire général du CPPC, courriel : opve@lesem.fr - auprès de la ville de Rennes, autorité compétente en matière d'autorisation d'urbanisme, aux coordonnées suivantes : Direction de l'aménagement urbain et de l'habitat, courriel : dau@rennesmetropole.fr Le public pourra adresser ou formuler ses observations et propositions : - par voie électronique : sur le registre électronique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialisee.fr/5439> ou par courrier à l'adresse : opve-5439@registre-dematerialisee.fr

Les contributions transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé à <https://www.registre-dematerialisee.fr/5439> et donc visibles par tous.

sur le registre papier mis à disposition avec le support papier déposés au "Point Info" de l'Hôtel de Rennes Métropole. À l'espace France Services (47, avenue des Pays-Bas, 35200 Rennes. Tél. 02 99 32 02 58), un agent pourra être chargé d'accompagner les personnes en difficulté avec l'informatique dans leurs démarches liées à la présente participation du public par voie électronique.

Une réunion publique pourra être organisée en cours de procédures de participation du public par voie électronique, sur décision et selon les modalités fixées par la Ville de Rennes. Le public en serait alors informé préalablement à la tenue.

Les observations ou propositions formulées ou réceptionnées après la clôture de la participation du public ne pourront pas être prises en considération.

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis la demande de permis, éventuellement modifiée par le pétitionnaire pour tenir compte de cette participation et des avis émis, pourra être acceptée, ou refusée par la mairie de Rennes.

À partir de la publication de cette décision et, pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et des propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que les motifs de la décision, seront consultables sur la plateforme : <https://www.registre-dematerialisee.fr/5439>

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la Ville de Rennes, publié dans la presse locale et affiché à l'Hôtel de Ville, à l'Hôtel de Rennes Métropole, ainsi que sur le lieu du projet, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Département D'ILLE ET VILAINE
Commune de BRÉAL-SOUS-MONTFORT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet d'extension du cimetière communal

Par arrêté municipal n° 2024-DIV-006 en date du 30 avril 2024, M. le Maire de Bréal-sous-Montfort, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'extension du cimetière communal.

À cet effet, M. Jean-Claude Foucart, ingénieur agronome, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Bréal-sous-Montfort, du lundi 27 mai 2024 à 9 h 00 au samedi 15 juin 2024 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la commune : <https://www.brealsousmontfort.fr/> - à la mairie aux horaires d'ouvertures suivants : lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, jeudi : 9 h 00 à 12 h 00, samedi sur 2 : soit les 1er et 15 juin 2024 : de 9 h 00 à 12 h 00. Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants : - samedi 1er juin 2024 : de 9 h 00 à 12 h 00, - samedi 15 juin 2024 : de 10 h 00 à 12 h 00.

Des observations peuvent être faites pendant la durée de l'enquête : - à la mairie sur le registre d'enquête, - par courriel adressé à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur (2, rue de Bruz, 35310 Bréal-sous-Montfort), - par courriel à l'adresse : enquetepublique@brealsousmontfort.fr en précisant en objet du courriel : "ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE".

Dans un délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée en mairie où toute personne pourra en demander communication.

Le préfet est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'extension du cimetière communal de Bréal-sous-Montfort, requise au titre de l'article L.2223-1 du Code général des collectivités territoriales.

Après avis de la Commission Départementale compétente en matière d'Environnement, de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), il prendra un arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Maire de la commune de Bréal-sous-Montfort **Bernard ETHORÉ.**

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur je s'engage donc de conseiller lors de partage après un décès, ainsi q e dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Justice
Pour le harcèlement moral, tout moyen de preuve est admis

Un cadre soupçonné de harcèlement moral peut difficilement se plaindre des moyens de preuve employés pour établir les faits, car tous sont admis en justice.

Le recours à une écoute clandestine a ainsi été admis par la Cour de cassation qui précise qu'il ne faut pas confondre cette écoute avec un procédé clandestin de surveillance de l'activité de ce salarié, qui serait une surveillance illicite.

Pour admettre un tel moyen de preuve, la Cour de cassation rappelle que tous sont admissibles en matière prud'homale et que l'employeur a, envers ses salariés, une obligation de sécurité qui lui impose de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre fin à une possible situation de harcèlement. (Cass. Soc. 6.12.2023, Q 22-14.062).

Découvrez les nouveautés des **Éditions OUEST-FRANCE**
www.editionsouest-france.fr

Société de Ouest-France S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €. Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9. Tél. 02 99 32 60 00. www.ouest-france.fr facebook.com/ouestfrance Twitter: @OuestFrance

Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00. Fondateur : M. Paul Hutin Desgrès. Fondateur : M. François Desgrès du Loû. Fondateur de l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrès du Loû, Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Grefifié, M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Vie des sociétés

SOCAMI ATLANTIQUE
Société de de caution mutuelle immobilière à capital variable
Siège social :
15, boulevard de la Boutière
CS 26858
35768 SAINT-GRÉGOIRE cedex
441 427 093 RCS Rennes

AVIS DE CONVOCATION
Faute d'atteinte du quorum nécessaire pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le jeudi 30 mai 2024, Mmes et MM. les Sociétaires sont avisés qu'une Assemblée Générale Ordinaire doit être réunie le vendredi 7 juin 2024 à 17 h 00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport du Conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2023,
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels sociaux de l'exercice 2023,
- affectation du résultat,
- constatation en application de l'article 223 quater du Code général des impôts des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice 2023 et quittus aux administrateurs,
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- constatation de l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2023,
- approbation du remboursement des parts sociales et des contributions aux fonds de garantie collective des sociétaires libérés de leur responsabilité,
- détermination du montant maximum global des engagements que la société peut assumer jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle,
- nomination d'un nouvel administrateur, - pouvoirs pour formalités.

Tout sociétaire, quel que soit le nombre de parts qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée, d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un autre sociétaire ou par son conjoint.

Le droit de participer à l'assemblée sera subordonné à l'inscription du sociétaire sur les livres de la société, ladite inscription étant subordonnée à la délivrance de l'agrément par le Conseil d'administration. Une formule unique de vote par correspondance ou par procuration sera remise ou adressée à tout sociétaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec AR à la Socami Atlantique, département juridique Banque Populaire Grand Ouest, 12, rue des Piliers-de-la-Chauffourière, 44919 Nantes cedex 9, au plus tard six jours avant la date de la réunion.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus à la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

La Présidence du Conseil d'Administration.

SOCAMIO
Société de de caution mutuelle immobilière à capital variable
Siège social :
15, boulevard de la Boutière
CS 26858
35768 SAINT-GRÉGOIRE cedex
RCS Rennes 639 200 609

AVIS DE CONVOCATION
Faute d'atteinte du quorum nécessaire pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le jeudi 30 mai 2024, Mesdames et Messieurs les sociétaires sont avisés qu'une assemblée générale ordinaire doit être réunie le vendredi 7 juin 2024, 18 h 00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2023,
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels sociaux de l'exercice 2023,
- affectation du résultat,
- constatation en application de l'article 223 quater du Code général des impôts des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- Approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice 2023 et quittus aux administrateurs,
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce,
- constatation de l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2023,
- approbation du remboursement des parts sociales et des contributions aux fonds de garantie collective des sociétaires libérés de leur responsabilité,
- détermination du montant maximum global des engagements que la société peut assumer jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle, - pouvoirs pour formalités.

Tout sociétaire, quel que soit le nombre de parts qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée, d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un autre sociétaire ou par son conjoint.

Le droit de participer à l'assemblée sera subordonné à l'inscription du sociétaire sur les livres de la société, ladite inscription étant subordonnée à la délivrance de l'agrément par le conseil d'administration. Une formule unique de vote par correspondance ou par procuration sera remise ou adressée à tout sociétaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec AR à la Socamio, département juridique Banque Populaire Grand Ouest, 12, rue des Piliers-de-la-Chauffourière, 44919 Nantes cedex 9, au plus tard six jours avant la date de la réunion.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus à la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

Le Président du Conseil d'Administration.

SOCAMA GRAND OUEST
Société de caution mutuelle Société anonyme coopérative à capital variable
Siège social :
15, boulevard de la Boutière, CS 26858 SAINT-GRÉGOIRE cedex
393 340 062 RCS Rennes

CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2024 de la Société de Caution Mutuelle Artisanale Grand Ouest, il ressort :
- la nomination de Mme Marylène Legrand (épouse Guérineau), née le 5 octobre 1990 à Pontoise (95), domiciliée 830, chemin de la Mazure, 53150 Saint-Christophe-du-Luat, en qualité d'administrateur, représentant permanent de la Fédération des boulangers-pâtisseries de la Mayenne, en remplacement de Mme Sandrine Blossier (épouse Ribot),
- la nomination de M. Frédéric Dion, né le 14 mai 1978 à Laval (53), domicilié 22, rue de la Perception, 53230 Cossé-é-Vivien, en qualité d'administrateur, représentant permanent de la fédération des boulangers-pâtisseries de la Mayenne, en remplacement de Mme Sandrine Blossier (épouse Ribot),
- la nomination de M. Didier Samson, né le 19 février 1962 à Genêts (50), domicilié 25, rue des Faix, 61100 Saint-Georges-des-Groisliers, en qualité d'administrateur, représentant permanent de l'Union Nationale des entreprises de Coiffure de Normandie (UNEC Normandie), en remplacement de M. Gilles Jamois.

Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis.

SOCAMI RÉSEAU UNA
AVIS DE CONVOCATION
Assia Réseau Una - Aide Soins Services Innovation - Autonomie - organise le jeudi 20 juin 2024 son Assemblée Générale Ordinaire.

Nous donnons rendez-vous aux adhérents de notre Association qui seraient intéressés par cette Assemblée le jeudi 20 juin 2024, de 14 h 00 à 16 h 30, espace Brocéliande à Chartres-de-Bretagne. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Assia au 02 99 77 12 77.

SOCAMIO
Société de de caution mutuelle immobilière à capital variable
Siège social :
15, boulevard de la Boutière
CS 26858
35768 SAINT-GRÉGOIRE cedex
RCS Rennes 639 200 609

AVIS DE CONVOCATION
Faute d'atteinte du quorum nécessaire pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le jeudi 30 mai 2024, Mesdames et Messieurs les sociétaires sont avisés qu'une assemblée générale ordinaire doit être réunie le vendredi 7 juin 2024, 18 h 00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2023,
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels sociaux de l'exercice 2023,
- affectation du résultat,
- constatation en application de l'article 223 quater du Code général des impôts des dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- Approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice 2023 et quittus aux administrateurs,
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce,
- constatation de l'évolution du capital social au cours de l'exercice 2023,
- approbation du remboursement des parts sociales et des contributions aux fonds de garantie collective des sociétaires libérés de leur responsabilité,
- détermination du montant maximum global des engagements que la société peut assumer jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle, - pouvoirs pour formalités.

Tout sociétaire, quel que soit le nombre de parts qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée, d'y voter par correspondance, ou de s'y faire représenter par un autre sociétaire ou par son conjoint.

Le droit de participer à l'assemblée sera subordonné à l'inscription du sociétaire sur les livres de la société, ladite inscription étant subordonnée à la délivrance de l'agrément par le conseil d'administration. Une formule unique de vote par correspondance ou par procuration sera remise ou adressée à tout sociétaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec AR à la Socamio, département juridique Banque Populaire Grand Ouest, 12, rue des Piliers-de-la-Chauffourière, 44919 Nantes cedex 9, au plus tard six jours avant la date de la réunion.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus à la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

La Présidence du Conseil d'Administration.

NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

UN SERVICE 100% GRATUIT

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Abonnez-vous au Pack famille
(journal + contenus numériques) 35€/mois au lieu de 45,50€

Déjà abonné ?
Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (en privilégiant le créneau 12h-15h)

aboo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau, Elsa Da Costa Grangier, Annabel Desgrès du Loû, Laurence Méhaignerie, M. Philippe Besnard, Denis Boissard, Thierry Maillard.

SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrès du Loû, Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Publicité extralocale : 366 SAS Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr
Publicité locale : Additi média, tél. 02 19 29 04 27. Site internet : additi-media.fr
Commission paritaire n° 0625 C 86666 N° ISSN : 0999-2138.
Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9. Parc d'activité de Toumbride, 44118 La Chevrolière.
Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 90,42 %. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Tirage du 1^{er} - 2 juin 2024 : 504 102
Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Autres légales

APPEL À CANDIDATURE POUR LA REPRISE D'UN BAR/TABAC/RESTAURANT
Maxent, commune d'Ille-et-Vilaine de 1 500 habitants, est située en Brocéliande, à 12 kms de Paimpont, 11 kms de Guer et des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, à 35 kms de Rennes. La commune recherche un repreneur pour le Bar/tabac/restaurant dont elle possède le fonds de commerce. Activités actuelles : bar (licence IV), tabac, restauration (repas ouvrier, groupes, familles), vente à emporter; dépôt du quotidien « Ouest-France ». Dossier de candidature : le dossier pour être recevable, devra, en plus de l'attestation d'identité du candidat, comporter les éléments suivants :
- ses références (établissements, fonctions notamment),
- ses attestations éventuelles de formation dans le domaine visé,
- un descriptif de son projet. Reprise du pas de porte. Annonce complète visible sur le site de la commune sur : maxent.fr
Dossier de candidature à envoyer à : mairie@maxent.fr ou par courrier à M. le Maire, mairie de Maxent, 2, rue du Préclos, 35380 Maxent.

VENTE DE PAVILLONS

La société Néotoa (EPCIC) met en vente 2 pavillons sur les communes :
- de Saint-Ouen-des-Allieux (35140), visites sur rendez-vous le 13 juin 2024 sis 12, rue du Corbel, T2 de 50 m2 environ, sur un terrain de 340 m2 environ. Prix net vendeur : 86.372 euros - Réf : 0219.004
- DPE : E. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 990 euros et 1.380 euros. Etiquette GES B (10kg de CO2/m2an).
- de La Guerche-de-Bretagne (35130), visites sur rendez-vous le 11 juin 2024 sis 9, rue des Platanes, T4 de 83 m2 environ, sur un terrain de 332 m2 environ. Prix net vendeur : 111.470 euros - Réf : 0032.129
- DPE : D. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 1.310 euros et 1.820 euros. Etiquette GES D (45 kg de CO2/m2an).
* prix net vendeur (hors frais de notaire, frais de garantie hypothécaire et droit de mutation et frais bancaires).
Délai de remise des offres, défini par l'article R.443-12 du CCH : les offres d'achat doivent parvenir à Néotoa dans un délai d'un mois à compter de la présente publication légale. Pour être recevables, les offres doivent être accompagnées d'un dossier de candidature complet, dossier disponible sur le site neotoa.fr ou sur simple demande. Les dossiers complets doivent être adressés de préférence par e-mail à vente@neotoa.fr ou par courrier à Néotoa, vente de patrimoine, 41, boulevard de Verdun, 35000 Rennes, ou par remise en mains propres lors de la visite. Les offres d'achat seront départagées selon des critères réglementaires (CCH article D.443-12-1) consultables sur le site Légifrance.

ELEZIONI EUROPEE 2024
Si comunica che sono stati indetti i comizi elettorali per l'elezione dei membri del Parlamento europeo. Nella circoscrizione consolare di Parigi le operazioni di voto per l'elezione dei membri del Parlamento europeo spettanti all'Italia si svolgeranno venerdì 7 giugno e sabato 8 giugno presso le sezioni elettorali istituite dal Consolato Generale d'Italia a Parigi. Agli elettori iscritti all'AIRE che non abbiano optato per il voto ai membri spettanti al Paese UE di residenza, sarà spedito dal Ministero dell'Interno entro il 25 maggio il certificato elettorale con indicati gli orari e la località della votazione. Tale certificato sarà spedito anche agli elettori italiani che si trovano temporaneamente in un Paese dell'Unione Europea per motivi di studio o lavoro, e ai loro familiari conviventi, che abbiano presentato apposita domanda entro il 21 marzo scorso. Gli elettori che non avranno ricevuto al proprio domicilio il certificato elettorale potranno contattare il Consolato Generale d'Italia a Parigi e chiedere il certificato sostitutivo per l'ammissione al voto a partire dal 4 giugno. Ai sensi dell'articolo 7, comma 4, della Legge 18/1979, si dà avviso che il decreto di riferimento - DPR 10 aprile 2024, "Indizione dei comizi elettorali per l'elezione dei membri del Parlamento europeo spettanti all'Italia" - è stato pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale, Serie Generale, n° 85 dell'11.04.2024. Per ulteriori informazioni e ogni aggiornamento si invita a consultare il sito del Consolato Generale d'Italia a Parigi : www.consorgi.ester.it

Consolato Generale d'Italia a Parigi Ufficio Elettorale

ELECTIONS EUROPÉENNES 2024
Nous vous informons que les élections pour le renouvellement du Parlement européen ont été convoquées. Dans la circonscription consulaire de Paris, le scrutin pour l'élection des membres italiens du Parlement européen se déroulera le vendredi 7 juin et le samedi 8 juin dans les bureaux de vote ouverts par le Consulat Général d'Italie à Paris. Le certificat électoral, mentionnant le bureau de vote, les horaires d'ouverture et la section où voter, sera envoyé avant le 25 mai aux électeurs AIRE qui ne sont pas inscrits pour les élections européennes sur les listes électorales du pays UE de résidence. Ce certificat sera également expédié aux électeurs italiens se trouvant temporairement dans un pays de l'UE pour raison sociale ou professionnelle, ainsi qu'aux membres de leur famille résidant avec eux, s'ils en ont dûment fait la demande avant le 21 mars dernier. Les électeurs qui n'auraient pas reçu le certificat électoral devront contacter le Consulat Général et demander un duplicata à partir du 4 juin. Conformément à l'article 7, 4e alinéa, de la Loi 18/1979, nous vous informons que le décret de référence, DPR 10 avril 2024, "Indizione dei comizi elettorali per l'elezione dei membri del Parlamento europeo spettanti all'Italia", a été publié au Journal Officiel Italien, Série Générale, n° 85 du 11 avril 2024. Pour de plus amples informations et mises à jour, nous vous invitons à consulter le site du Consulat Général d'Italie à Paris : www.consorgi.ester.it

Consolato Generale d'Italia a Parigi Ufficio Elettorale

ELECTIONS EUROPÉENNES 2024
Nous vous informons que les élections pour le renouvellement du Parlement européen ont été convoquées. Dans la circonscription consulaire de Paris, le scrutin pour l'élection des membres italiens du Parlement européen se déroulera le vendredi 7 juin et le samedi 8 juin dans les bureaux de vote ouverts par le Consulat Général d'Italie à Paris. Le certificat électoral, mentionnant le bureau de vote, les horaires d'ouverture et la section où voter, sera envoyé avant le 25 mai aux électeurs AIRE qui ne sont pas inscrits pour les élections européennes sur les listes électorales du pays UE de résidence. Ce certificat sera également expédié aux électeurs italiens se trouvant temporairement dans un pays de l'UE pour raison sociale ou professionnelle, ainsi qu'aux membres de leur famille résidant avec eux, s'ils en ont dûment fait la demande avant le 21 mars dernier. Les électeurs qui n'auraient pas reçu le certificat électoral devront contacter le Consulat Général et demander un duplicata